

Quels enseignements tirer de ces trois rapports ?

(Rédaction de Global Chance)

La lecture critique de ces trois rapports à laquelle nous nous sommes livrés permet d'en cerner les acquis principaux comme les lacunes ou les partis pris.

Sur la base d'un rapport très critique de l'IRSN, l'Autorité de sûreté Nucléaire pose des jalons dans la bonne direction, mais qui sont encore loin de répondre à l'ensemble des enjeux de sûreté et de sécurité du parc nucléaire actuel. L'indispensable réévaluation de la sûreté, l'élaboration des exigences qui en découlent et la mise en œuvre des mesures de renforcement correspondantes là où elles seront possibles est un processus nécessairement long et incertain, très probablement incompatible avec la volonté de s'enfermer dès maintenant dans une stratégie de prolongation du fonctionnement du parc actuel.

La Cour des comptes, dont la mission se bornait explicitement à l'analyse des coûts du parc existant (y compris ses coûts futurs), à l'exclusion de toute alternative¹, a néanmoins fourni un travail de qualité et mis en avant un certain nombre de points importants.

En effet, au delà du rappel des très grandes incertitudes qui règnent sur les coûts d'aval du cycle nucléaire (démantèlement et stockage des déchets) la Cour a mis en évidence :

- que les frais d'exploitation annuels du parc, traditionnellement considérés comme mineurs par rapport à l'investissement initial et comme voués à une décroissance continue, deviennent chaque année plus importants sur un parc vieillissant,
- que les investissements de jouvence et de mise aux normes de sûreté indispensables pour assurer l'exploitation du parc actuel au delà de 30 ans sont considérablement plus importants que ceux qui étaient prévus initialement, sans qu'on puisse assurer pour autant qu'ils seront suffisants pour garantir la sûreté du parc.

La mise en perspective que permet la comparaison des travaux de la Cour avec ceux de la mission Charpin Dessus Pellat en 2000 confirme ces tendances.

La Cour montre aussi, et c'est un élément majeur, que, malgré l'affichage de propositions alternatives parfois mises en discussion par les pouvoirs publics, le gouvernement et EDF n'envisagent aucune autre stratégie que la poursuite d'un programme nucléaire qui considère comme acquis la mise en place d'une

nouvelle génération de réacteurs surgénérateurs (dite génération 4, encore dans les cartons), capable par principe d'utiliser les surplus considérables de plutonium qui s'accumulent aujourd'hui et de réduire, peut être, à très long terme (plus de 100 ans) le bilan des matières nucléaires les plus dangereuses. Elle pointe en particulier l'absence inquiétante de solution pour l'ensemble des matières dites « valorisables » au cas où le programme nucléaire actuel viendrait à prendre fin.

La Cour montre enfin, et pour la première fois dans un rapport officiel, l'inadéquation complète des mesures d'assurance actuelles par rapport aux montants des dégâts envisageables (de l'ordre du millième de ces dégâts) et montre que la prise en compte d'une garantie d'indemnisation par l'État pourrait avoir de sérieuses répercussions sur le coût du kWh.

Par contre, la délimitation stricte de sa mission à l'étude du parc existant ne lui a pas permis de fournir aux décideurs d'outils de comparaison économique entre les coûts des « coups partis » et ceux de stratégies alternatives, comme les économies d'énergie ou les renouvelables par exemple. Le coût courant économique (CCE) qu'elle calcule, s'il donne une image correcte du coût actuel du nucléaire existant (69 €/MWh si l'on y inclut la recherche et 75 à 90 €/MWh pour l'EPR) ne se compare pas aisément aux coûts d'alternatives à mettre en place.

La Commission Énergies 2050, mise en place à la hâte par Eric Besson dans des perspectives suffisamment électoralistes pour que l'ensemble des ONG sollicitées refuse d'y participer, a réussi la prouesse de réduire la question « **Énergies 2050** » de la question du **système énergétique** (offre et demande) en 2050, à celle de **l'électricité** en 2050, vite assimilée à la **production d'électricité** en 2050, enfin à la part de **nucléaire dans cette production**, plutôt en 2030 qu'en 2050...

Cette distorsion méthodologique majeure lui permet, malgré un discours convenu sur l'importance majeure de la maîtrise de l'énergie, d'écarter totalement les marges de manœuvre que pourraient apporter au problème, pourtant partiel, qu'elle consent à traiter, des politiques chiffrées d'économie d'énergie et en particulier d'économies d'électricité.

Une seconde distorsion méthodologique tient au traitement par la Commission Énergies 2050 de la question de la sûreté nucléaire. Surfant sur l'affirmation maintes fois réaffirmée après Fukushima que la sûreté est une « exigence incontournable », la

¹ - Raison pour laquelle B Dessus et B Laponche avaient décliné l'invitation de la Cour à participer à ses travaux

Commission en profite pour s'autoriser à la considérer comme totalement acquise, au point de ne plus même la citer comme un paramètre d'appréciation des risques des différents scénarios.

Restent alors deux critères de choix, l'économie au premier chef et l'effet de serre.

La question des coûts est fondamentalement biaisée par une appréciation erronée de ceux des économies d'électricité, produite par l'Union Française de l'Électricité, sans le moindre regard critique de la Commission, appréciation qui permet d'éliminer toute hypothèse sérieuse d'économie d'électricité et de ne plus raisonner qu'en coûts unitaires d'électricité (le kWh) et non plus en facture annuelle, pour le consommateur comme pour la collectivité.

Le traitement de la question des émissions de gaz à effet de serre par la Commission montre par ailleurs bien vite les limites de cette préoccupation, pourtant abondamment affichée: aucune proposition pour pallier les défauts rédhibitoires qu'elle trouve au marché du carbone, une caution à la recherche de gaz non conventionnels en France, en particulier des gaz de schiste, sans aucune mention des émissions qu'ils pourraient engendrer, au prétexte qu'ils s'agiraient d'une énergie nationale...

On est ainsi conduit par paliers successifs à la conclusion attendue: ne rien faire que poursuivre dans la voie actuelle, en prolongeant au maximum la durée de vie du parc et reporter les questions qui fâchent de 20 à 30 ans, puisqu'en attendant, la question de la sûreté du parc n'en est plus une. Elle utilise d'ailleurs à cette fin les calculs économiques de la Cour qui elle même a pourtant pris le soin de signaler leur inadéquation à la question de la comparaison des coûts avec des scénarios alternatifs...

C'est la solution la moins chère à court terme, celle qui change le moins nos habitudes, celle qui fait le

plus plaisir à EDF et qui permet à la majorité actuelle de montrer l'inanité de propositions alternatives...

Bref de quoi satisfaire le commanditaire de l'étude qui y trouve la caution qu'il attendait.

Cela n'a d'ailleurs pas tardé. Sans même attendre la sortie de ce rapport, Eric Besson, lançait une offensive tous azimuts sur « la solution évidente » à la transition énergétique à la française, la prolongation du fonctionnement du parc actuel, sans plus aucune référence aux questions de sûreté. Offensive aujourd'hui relayée par EDF, peu soucieuse de voir émerger des solutions qui risqueraient de limiter un marché en constante croissance, ou de se résoudre à adopter la nouvelle technologie EPR, beaucoup trop chère et inutilement compliquée à ses yeux. Peut être faut-il aussi y voir une reconnaissance du fait signalé depuis longtemps par un certain nombre d'experts (en particulier Global Chance) que l'EPR n'est pas si sûr qu'on veut bien nous le faire croire? Elle souhaite encore moins voir se développer des technologies renouvelables décentralisées qui peuvent présager sa ruine de monopole de fait...

C'est donc autour de la stratégie la plus conservatrice, mais aussi et de loin la plus dangereuse sur le plan de la sécurité de nos concitoyens que se soude aujourd'hui un lobby nucléaire avec l'appui électoraliste de politiques à courte vue.

Mais les contorsions, les omissions et les erreurs auxquelles sont amenés à se prêter les promoteurs de cette solution pour tenter de l'imposer montrent bien que les stratégies alternatives qu'ils tentent d'esquiver par tous les moyens devraient trouver un véritable droit de cité dans le débat qui doit s'instaurer en France comme partout dans le monde sur les outils de la transition énergétique.